



Flat tax et impôt personnel

Par **MathM38**, le **21/09/2020** à **02:46**

Bonjour,

Je poste ici, en espérant avoir une petite aide s'il vous plaît.

Pour info je ne paie pas encore d'impôt.

Avec un collègue on a débuté la création d'une SAS IS avec lui en pdg moi en dg 50/50.

Je ne suis vraiment pas du monde de la comptabilité je viens de l'informatique. La question risque d'être un peu "con con"

Lorsqu'on termine notre bilan bénéfice et que l'on retire la flat tax, après distribution des dividendes sur nos comptes perso, faut-il encore une fois déclarer ces dividendes sur nos fiches d'impôts perso ?

Je vous remercie, et vous souhaite une bonne journée.

Cordialement,

Mathieu M

Par **fabrice58**, le **21/09/2020** à **08:38**

Bonjour,

vous devez encore une fois déclarer ces dividendes sur vos fiches d'impôts perso puisqu'ils sont imposables en revenus de capitaux mobiliers, rubrique 2.

cdt